

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT
du

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **25**

Procurations : **5**

Nombre de conseillers
absents : **3**

OBJET :

**Marché de travaux pour
la réhabilitation du
Centre d'Art
Contemporain (CAC) « le
Creux de l'enfer » -
Avenant 2 Lot 2**

SEANCE DU MARDI 25 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 19 mars à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le 25 juin
2024 s'est réuni en salle TOURNILHAC de la Mairie, sous la présidence de
Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,
Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Michel
COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia
BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Thierry BARTHELEMY, Eric BOUCOURT,
Francis ROUX, Bernard DUNIAT, Yoann BENTEJAC, Claire JOYEUX, Annie
CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Didier STURMA à Isabelle FUREGON,
Monique MORENO à Martine MUNOZ,
Pepa CAENEN à Claude GOUILLON-CHENOT,
Serap ALP à Eric BOUCOURT,
Christophe MANKA à Hélène BOUDON,

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,
Farida LAID,

Secrétaire de séance :

Thierry BARTHELEMY

MARCHE DE TRAVAUX POUR LA REHABILITATION DU CENTRE D'ART CONTEMPORAIN (CAC) « LE CREUX DE L'ENFER » - AVENANT 2 LOT 2

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** le Code de la commande publique ;
- **Vu** la délibération n°40 du 8 décembre 2022 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé l'Avant-Projet Définitif du projet de réhabilitation du centre d'art contemporain « Le Creux de l'Enfer »
- **Vu** la délibération n°28 en date du 20 septembre 2023 concernant l'attribution du marché de travaux de réhabilitation du Centre d'Art Contemporain ;
- **Vu** la délibération n°24 en date du 24 octobre 2023, concernant l'attribution des marchés Lot 10 - Chape et revêtements de sol et lot 11 - Ascenseur ;
- **Vu** la délibération n°21 en date du 14 novembre 2024 concernant l'attribution du Lot 4 – Charpente métallique ;
- **Vu** la délibération n°8 en date du 09 avril 2024 concernant l'avenant n°1 – Lot 2 : Curage/Gros œuvre ;

- **Considérant** que le Lot n°2 – Curage/Gros œuvre doit à nouveau faire l'objet de travaux supplémentaires sur demandes du bureau de contrôle portant sur des reprises de jambage pour un montant de 4 310 euros HT ;
- **Considérant** que des travaux doivent être effectués afin de passer la deuxième volée d'escalier en béton (démolition et évacuation de l'escalier extérieur) d'un montant de 3 159.50 euros HT ;
- **Considérant** qu'il faut effectuer des travaux supplémentaires de bouchage de trémie, de démolition de la maçonnerie de l'ancienne ouverture au RDC, de dépose d'IPE dans la circulation et non structurel au R-1 et de forme de pente d'accès PMR pour 1 215 euros HT ;

L'ensemble de ces travaux supplémentaires entraîne une augmentation du montant du marché de 8 684.50 euros HT ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE AVEC 25 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS (Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Bernard DUNIAT, Yoann BENTEJAC et Serap ALP) :

- **Approuve** l'avenant 2 du Lot 2 – Curage/Gros œuvre avec l'entreprise SORAMA d'un montant de 8 684.50 euros HT portant le montant du marché à 414 747.39 euros HT ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Thierry BARTHELEMY

Le Maire



Stéphane RODIER